

Choisir une formation (Fonds Rebond.brussels, faillites)

RÉF | 8792

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Identifier vos besoins en formation suite à un licenciement dans le cadre d'une faillite. Dans ce cadre, découvrir l'offre de formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale.

Programme

Découverte :

- des différents types d'organismes de formation
- de l'offre de Bruxelles Formation et ses partenaires, ainsi que leurs atouts
- des différents moyens de valoriser vos compétences
- de la Cité des métiers et de son offre de services
- du processus d'entrée en formation, votre plan d'action!

Nous vous présenterons différentes ressources pour élaborer votre nouveau projet professionnel (entretien individuel, entrée en formation, activités collectives, sites web...)

ORGANISATION

Durée

2 heures

Horaire

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre chercheur d'emploi.

- Être travailleur licencié à la suite d'une faillite de l'entreprise (ou de l'employeur) prononcée par les Tribunaux de Bruxelles à partir du 1er juillet 2020
- Être domicilié en région bruxelloise.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités :

Soit Soit

Participez à l'une des séances programmées :

- lundi 17 mai 2021 à 14h00 : « Atelier »

Comment s'inscrire ?

- Dans une Antenne Actiris, en prenant rendez-vous par téléphone au numéro gratuit 0800 35 123.
- Après d'un conseiller de la Cité des métiers,
 - soit, en introduisant votre demande à info@cdm-bp.brussels en indiquant «votre nom, prénom, numéro national et numéro de GSM, le nom et le numéro de référence de la formation souhaitée.
 - soit, en consultant d'autres modalités de contact sur la page Facebook [citedesmetiers.beropenpunt.brussels](https://www.facebook.com/citedesmetiers.beropenpunt.brussels).
 - soit, en se rendant sur place sur [rendez-vous](#) (Avenue de l'Astronomie, 14 1210 Bruxelles.
 - Après de notre call center au numéro gratuit 0800 555 66

Organisme

Bruxelles Formation

